

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE, DE MARTINIQUE, DE GUADELOUPE ET DE MAYOTTE

En application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 modifié par le décret n° 2024-664 du 3 juillet 2024 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

Faisant suite aux auditions en date du 7 et du 14 octobre 2024, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude concernant la :

Spécialité PSYCHIATRIE (classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	Prénom
1	ADEOSSI	Kintossi Feldia Bernice
2	AHLOMA	Lidawouwè
3	EWOUNKEM NDI	Hervé Fernand
4	MBUYI MULUMBA	Adolphe
5	NGOGANG NGUEMOU	Manette Valésia
6	NTANTU BUSA	Yanick
7	RANDRIANARISOA	Hanitriniaina
8	SODI MAGUDIGANA	Alfred
9	TSENGELE	Nathan
10	TSHITOKO NDAWU	Joseph

Cette liste est valable 18 mois.

Cayenne, le 14 octobre 2024

Romain Brochard
Directeur Général par interim de l'ARS de Guyane
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

Le Directeur Général par intérim
de l'Agence Régionale de Santé de Guyane

Romain BROCHARD

